



AVIS PUBLIC PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 0822-001

AVIS est par les présentes donné que le Conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le mardi 5 juillet 2022, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 0822-001

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 3 500 000 \$ POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RÉFECTION ROUTIÈRE

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 19 septembre 2022 et entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement peut être consulté à la mairie d'arrondissement, située au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h.

Il peut également être consulté en ligne.

**DONNÉ à Montréal,
Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève,
Le 22 septembre 2022**

La secrétaire d'arrondissement
Edwige Noza